

COMMISSION RÉGIONALE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avis n° **181/17**

Demande d'avis fondée sur l'article 20 de l'**Ordonnance** du 30 mars **1995** relative à la
publicité de l'administration.

En cause: Magomadov, Islam

Par courrier parvenu le 5 juillet **2017** à la Commission, Islam Magomadov demande que
l'École de commerce et d'informatique de la ville de Liège, établissement scolaire qu'il a
fréquenté, lui délivre une «attestation représentant la réussite d'un **cours**».

La commission constate d'office que l'autorité en cause ne dépend pas de la Région de
Bruxelles-Capitale et n'a aucun lien avec elle qui pourrait avoir pour effet la rendre
compétente à l'**égard** de cet établissement.

La demande est donc irrecevable.

Avis donné le 13 juillet **2017** sur rapport de Mr. M. Leroy, Président. Étaient présents
Monsieur Michel Leroy, Président, Monsieur et Mesdames V. Goret, A.-F. **Vokar**, **C. Aerts**,
et F. **Eggermont**, membres, et Mr. M-A. **t'Kint** de Roodenbeke, secrétaire.

Le Secrétaire



M-A. t'Kint de Roodenbeke

Le Président



M. Leroy